



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

APPEL DE CANDIDATURES

L'Autorité sollicite des candidatures en vue de constituer un comité consultatif portant sur l'impact potentiel des véhicules automatisés et connectés sur l'assurance automobile au Québec

Janvier 2023

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») sollicite des candidatures en vue de pourvoir au plus douze postes au sein du comité consultatif portant sur l'impact potentiel des véhicules automatisés et connectés sur l'assurance automobile au Québec (le « Comité »).

Le Comité se veut un forum de discussions entre l'Autorité et les diverses parties prenantes afin de favoriser les échanges, de bénéficier de l'intelligence collective et d'explorer des idées et pistes de solutions visant à s'assurer que les consommateurs québécois soient adéquatement protégés advenant l'utilisation d'un véhicule automatisé et connecté (« VAC »). Ce forum permettra également à l'Autorité, au gouvernement et à l'industrie de l'assurance automobile d'être mieux outillés pour faire face aux différents enjeux découlant de la présence accrue des VAC sur les routes du Québec.

Le Comité sera composé de représentants de l'Autorité et d'au plus douze membres issus tant du secteur public que du secteur privé.

Parmi les membres externes invités à siéger au sein du Comité, l'Autorité se réserve le droit d'en nommer un certain nombre à titre de membres permanents, tandis que les autres auront un mandat initial de deux (2) ans, qui pourrait être reconduit selon les modalités déterminées par l'Autorité.

Le Comité se réunira minimalement une fois par trimestre, virtuellement ou en personne dans les bureaux de l'Autorité (Québec ou Montréal). La fréquence et la durée des rencontres pourront être adaptées en fonction des sujets, initiatives ou travaux en cours. De plus, l'Autorité pourrait, au besoin, convenir avec les membres du Comité de mettre en place des sous-comités portant sur des sujets spécifiques liés aux VAC et qui nécessiteraient des expertises particulières.

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature par écrit en transmettant leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation mettant notamment en relief leur domaine de spécialisation et leur expérience pertinente.

L'Autorité favorise la diversité au sein de ses comités et s'engage à ce que chacun d'eux tende vers la parité en tenant compte de la diversité sous toutes ses formes.

Veuillez soumettre votre candidature avant le 10 mars 2023, par la poste ou par courriel, à l'adresse suivante :

M^e Philippe Lebel

Secrétaire et directeur général du secrétariat et des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1

appel-candidatures@lautorite.qc.ca

Pour toute question au sujet du Comité, communiquez avec :

Hélène Samson

Directrice de l'encadrement prudentiel des institutions financières
Autorité des marchés financiers
418 525-0337, poste 4681
Sans frais : 1 877 525-0337
helene.samson@lautorite.qc.ca

FICHE D'INFORMATION

COMITÉ CONSULTATIF PORTANT SUR L'IMPACT POTENTIEL DES VÉHICULES AUTOMATISÉS ET CONNECTÉS SUR L'ASSURANCE AUTOMOBILE AU QUÉBEC

1. OBJECTIFS

Les objectifs du Comité sont les suivants :

- Favoriser un dialogue ouvert et constructif entre l'Autorité et les membres du Comité, qui sont des acteurs incontournables de l'écosystème des VAC au Québec;
- Établir un lien structuré entre l'Autorité et les membres du Comité afin de permettre une compréhension mutuelle des enjeux relatifs aux VAC;
- Suivre le développement des VAC et échanger quant à leurs impacts possibles sur l'industrie de l'assurance automobile au Québec;
- Proposer des pistes de solution qui pourraient notamment permettre au gouvernement d'adapter la législation actuelle aux nouvelles technologies et, conséquemment, à l'Autorité de modifier les formulaires de police d'assurance automobile;
- Si requis, effectuer des recommandations portant sur différents aspects liés aux VAC à l'intention de l'Autorité, du gouvernement, de l'industrie de l'assurance automobile et de toute partie prenante concernée par le développement des VAC.

2. COMPOSITION

Le Comité est composé de représentants de l'Autorité et d'au plus douze (12) membres issus de divers secteurs de l'écosystème québécois des VAC. Parmi ces membres externes, l'Autorité se réserve le droit d'en nommer un certain nombre à titre de membres permanents, tandis que les autres auront un mandat à durée déterminée.

Les membres du Comité sont sélectionnés par l'entremise d'un appel de candidatures.

Afin d'assurer une contribution optimale aux travaux du Comité, les membres sélectionnés doivent détenir une expérience pertinente dans leurs champs d'activités respectifs.

Les membres du Comité sont sélectionnés par l'Autorité, qui se réserve la possibilité de nommer un ou des membres supplémentaires si elle le juge nécessaire afin d'assurer la représentativité recherchée lorsque des sujets le requièrent. Lorsqu'un membre cesse ses fonctions au sein du Comité, l'Autorité peut désigner un membre issu du précédent appel de candidatures pour le remplacer ou entreprendre un nouveau processus d'appel de candidatures, selon les besoins.

3. DURÉE DU MANDAT

Les membres non permanents sont invités à siéger au Comité pour un mandat initial de deux (2) ans, qui peut être reconduit selon les modalités déterminées par l'Autorité.

La durée des mandats des membres du Comité est échelonnée afin de tendre à ce que leur expiration, au cours d'une même année, ne touche pas plus de la moitié des membres.

À la fin de leur mandat, les membres du Comité demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient renommés ou remplacés.

4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les rôles et responsabilités des représentants de l'Autorité au sein du Comité sont les suivants :

- Identifier les sujets qui seront présentés et discutés aux rencontres du Comité;
- Préparer l'ordre du jour préalablement aux rencontres du Comité;
- Diriger les réunions du Comité;
- Rédiger les comptes rendus des réunions du Comité;
- Présenter les orientations et tout sujet pour lequel l'Autorité souhaite obtenir la contribution des membres du Comité;
- Assurer le fonctionnement harmonieux du Comité.

Les rôles et responsabilités des membres du Comité représentant les parties intéressées sont les suivants :

- Participer aux échanges visant à identifier et analyser les tendances ou enjeux liés aux VAC;
- Participer aux échanges visant à proposer des pistes de solution pour s'assurer que tous les consommateurs québécois aient une protection d'assurance adéquate lors de l'utilisation d'un VAC;
- Évaluer les impacts potentiels associés aux pistes de solution qui seront identifiées;
- Si requis, effectuer des recommandations portant sur différents aspects liés aux VAC.

5. FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

Le Comité se réunit au minimum une fois par trimestre virtuellement ou en personne dans les bureaux de l'Autorité (Québec ou Montréal). La fréquence et la durée des rencontres peuvent varier selon les sujets, les initiatives ou les travaux en cours. De plus, l'Autorité pourrait, au besoin, convenir avec les membres du Comité de mettre en place des sous-comités portant sur des sujets spécifiques liés aux VAC.

Seuls les membres du Comité sont autorisés à assister aux réunions. Si un membre du Comité ne peut être présent à l'une des réunions ou si un ou des sujets à l'ordre du jour requiert une expertise particulière, il peut exceptionnellement suggérer la participation d'un membre de son organisation pour le remplacer ou pour l'accompagner avec l'autorisation de l'Autorité.

Les rencontres sont présidées par un membre du personnel de l'Autorité, soit la directrice de l'encadrement prudentiel des institutions financières.

6. RÉMUNÉRATION ET CONFIDENTIALITÉ

Les membres ne sont pas rémunérés pour leur participation au Comité.

Chaque membre appelé à siéger au Comité doit s'engager à respecter les règles de confidentialité prévues au formulaire d'engagement de confidentialité et en matière de conflit d'intérêts qu'il doit signer¹.

¹ Le membre doit remplir un formulaire d'engagement de confidentialité et en matière de conflit d'intérêts.